

Le Service du bétail aide et surveille l'industrie du bétail et assure des services vétérinaires relatifs aux règlements concernant la lutte contre les épizooties; il assure aussi la surveillance des marques de bétail, l'inspection des établissements laitiers et des fermes d'élevage d'animaux à fourrure ainsi que l'inspection d'abattoirs autorisés trop petits pour avoir droit aux services d'inspection fédéraux. Le Service surveille également les travaux de la Division laitière en ce qui concerne l'inspection des laiteries commerciales. Ses fonctionnaires sont postés dans 11 centres de la province.

Le Service de l'horticulture surveille la production des fruits, des légumes et des graines de semence et dispense ses conseils en ce qui a trait aux maladies des plantes et au contrôle des insectes. Le Service maintient des bureaux en 9 endroits dans le sud de la province.

Le Service du développement et de la propagande, au moyen de ses 17 bureaux établis dans les principales régions agricoles, offre un service de renseignements généraux aux agriculteurs. En outre, le Service offre les services de ses ingénieurs agricoles, surveille l'application du programme gouvernemental de défrichement et de la main-d'œuvre agricole, et favorise les projets des cercles de jeunes agriculteurs. Le Service comprend aussi un service de propagande avicole.

Sous-section 2.—Collèges et écoles d'agriculture

Toutes les provinces fournissent le moyen d'acquérir une formation en sciences agricoles ou accordent de l'aide à cette fin. Pareille formation se donne au niveau de l'université ou de l'école secondaire, ou bien au moyen de cours spéciaux de brève ou longue durée. Un certain nombre d'universités des provinces du Centre et de l'Ouest canadiens offrent des cours menant à des diplômes en agriculture, en sciences ménagères et vétérinaires; en outre, elles fournissent aux gradués des possibilités d'études supérieures et de recherches en agriculture. La plupart des cours dispensés au niveau secondaire comportent l'enseignement pratique des méthodes modernes de culture et de direction communautaire. On trouvera aux pages 450 à 453 de l'*Annuaire* de 1963-1964 l'énumération descriptive des divers services disponibles dans chaque province.

Section 3.—Statistique de l'agriculture*

Le Bureau fédéral de la statistique est chargé de recueillir, dresser et publier la statistique de l'agriculture. Des renseignements précieux sont obtenus lors des recensements du Canada et au moyen d'enquêtes partielles. Les résultats du recensement de 1961 sont résumés à la section 4 du présent chapitre, mais figurent plus en détail dans les publications du recensement émanant du Bureau†. On peut se procurer la liste de ces publications sur demande.

Le Bureau recueille et publie également des statistiques primaires et secondaires de l'agriculture mensuellement et annuellement. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, la production estimative de denrées agricoles et de bétail, les salaires de la main-d'œuvre et les prix touchés par les agriculteurs. Les statistiques secondaires portent sur le revenu et les dépenses de la ferme, la consommation alimentaire par bouche, la vente des céréales et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, l'industrie du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques. Le Bureau bénéficie, pour la réunion des statistiques annuelles et mensuelles, de la collaboration du ministère fédéral de l'Agriculture ainsi que divers services provinciaux et d'organismes comme la Commission des grains et la Commission canadienne du blé. Il bénéficie aussi du concours bénévole de milliers d'agriculteurs canadiens qui lui font parvenir des rapports; les commerçants et les fabricants fournissent aussi de nombreux renseignements utiles. Les chiffres qui figurent

* Revu par la Division de l'Agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

† On peut se les procurer au Bureau fédéral de la statistique ou chez l'Imprimeur de la Reine, Ottawa.